

## Commune d'AILLY-SUR-NOYE

### Conseil Municipal du 06 Avril 2022

### Extrait du registre des délibérations

n° 2022-04-06-02

Date de la convocation

01/04/2022

L'an deux mil vingt deux, le six avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Convoqués : 23

Présentes : 16

Représentés : 04

Absents : 03

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR, Annie COCHET, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Sébastien VILLAIN, Sonia DOUAY, Céline TAMPIGNY, Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ

**Étaient représentés** Mesdames et Messieurs : Vincent DAINE par Christine BOURDELLE PATRICE, Richard BENOIT par Sonia DOUAY, Pascale GIRARD par Jean-Noël LECOINTE et Frédéric PINOIT par Gérard LEROY

**Étaient absents :** Monsieur Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Monsieur Paulo MARCELO et Madame Karine PAGEAU

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

OBJET :

Finances

Budget principal 2021

Compte administratif

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif,

Considérant que Madame Christine BOURDELLE PATRICE a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Pierre DURAND, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Christine BOURDELLE PATRICE pour le vote du compte administratif ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur, après s'être présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 993 891,25	G	2 148 029,82
	Section d'investissement	B	587 278,42	H	759 536,82
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	273 943,92
	Report en section d'investissement (001)	D	309 845,45	J	0,00
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>= A+B+C+D</b>	<b>2 891 015,12</b>	<b>= G+H+I+J</b>	<b>3 181 510,56</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	408 462,40	L	411 222,45
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>= E+F</b>	<b>408 462,40</b>	<b>= K+L</b>	<b>411 222,45</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	<b>= A+C+E</b>	<b>1 993 891,25</b>	<b>= G+I+K</b>	<b>2 421 973,74</b>
	Section d'investissement	<b>= B+D+F</b>	<b>1 305 585,27</b>	<b>= H+J+L</b>	<b>1 170 769,27</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>= A+B+C+D+E+F</b>	<b>3 299 477,52</b>	<b>= G+H+I+J+K+L</b>	<b>3 592 733,01</b>

Après avoir oui les explications le Conseil Municipal décide :

**- D'adopter le compte administratif 2021**

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,  
Pierre DURAND

